

Edito du Maire :

## Le vivre ensemble



Plusieurs éditos sont venus ouvrir nos bulletins municipaux. Ils émanait de l'équipe municipale, je ne souhaitais pas les reprendre en mon nom, car la gestion communale est bien l'affaire d'une équipe.

Si je me permets de prendre la plume, c'est que le message que je souhaite apporter est important. Je voudrais simplement rappeler que vivre ensemble dans un village comme le nôtre peut apporter de très fortes satisfactions, comme de grosses désillusions.

Comment ne pas se réjouir en effet de la mobilisation de plus de cent bénévoles pendant les deux jours des « Romanaises », mobilisation qui a largement contribué à la réussite de cette manifestation et au souvenir très positif laissé à nos visiteurs. Ce bulletin retrace d'ailleurs les événements de l'été qui ont su attirer la population et les visiteurs. Vivre ensemble, c'est effectivement partager des moments de convivialité, autour d'un verre ou d'un plat, que ce soit lors du banquet du 14 juillet ou lors du marché gourmand.

Apprendre à se connaître c'est apprendre aussi à se respecter.

Mais comment alors ne pas s'exaspérer devant des comportements irrespectueux du vivre ensemble. Souvent sans s'en rendre compte, ni en pensant mal faire, certains de nos comportements peuvent gêner notre entourage. De manière occasionnelle, ces incivilités s'oublent vite. Mais lorsqu'elles sont récurrentes, inévitablement elles exacerbent les esprits. Les élus et le Maire principalement sont alors confrontés à des administrés qui ne supportent plus les manquements des autres :

- qu'il s'agisse des chiens qui errent dans le village, qui côtoient les enfants à la sortie de l'école, au risque de mordre, qui « s'oublent » sur le trottoir, qui aboient toute la journée,
- qu'il s'agisse des dépôts sauvages dans les conteneurs d'ordures ménagères,
- qu'il s'agisse des stationnements illicites devant les sorties des habitations ou sur le trottoir gênant ainsi la circulation piétonne, tout cela contribue à dégrader les relations entre les habitants.

Et j'entends d'un côté : « ce sont toujours les mêmes, ils ne respectent rien », et de l'autre « je fais ce que je veux, je paie des impôts », ...

Ce n'est pas comme cela que l'on avance dans le « vivre ensemble ». Il devrait pourtant être simple de se poser les bonnes questions sur nos comportements dans l'espace public et même dans notre sphère privée vis-à-vis de notre voisinage. Alors chiche, essayons...

## Informations municipales

### **Ecoles : Retour à la semaine de 4 jours**

En ce lundi 4 septembre encore tout inondé de soleil, c'est avec joie et dans la bonne humeur que nos 140 écoliers ont retrouvé leur école, leur maître ou maîtresse, et les équipes pédagogiques constituées cette année comme suit :

**Ecole publique** : 71 élèves (78 inscrits soit encore 7 enfants qui rejoindront les effectifs en cours d'année)

Directrice : classe de cycle 3	Mme Sophie TEIRE
Classe de cycle 2	M. Stéphane CARCENAC
Classe maternelle	M. Florian VILLEMINE
A.T.S.E.M.	Mme Nicole PONCE



**Ecole St-Joseph** : 66 élèves (71 inscrits soit encore 5 enfants qui rejoindront les effectifs en cours d'année)

Directrice :	Mme MICHOT Sylvianne (nouvellement nommée)
classe maternelle	
Classe de Cycle 2	Mme Marielle GARNIER & Mme Chantal ALEXANDRE
Classe de cycle 3	Mme Chrystelle SEZIA
A.T.S.E.M.	Mmes Nicole ROMAIN & Sandrine MAZARD



En fin de la dernière année scolaire, suite à l'alternative proposée par le nouveau gouvernement, le Conseil d'Ecole se prononça pour le retour à la semaine de 4 jours de classe. La demande, relayée officiellement par M. le Maire, fut rapidement acceptée et validée par la Direction Départementale de l'Education Nationale.

Ainsi les 2 écoles (re)fonctionnent comme « avant », à savoir le matin de 8 h 30 à 11 h 30, et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.

Tous les services péri-scolaires accueillent tous les enfants comme auparavant. Seuls, du fait de la réforme, les ateliers des « ex-T.A.P. » ont disparu.

Quant à la cantine, pour cause de fréquentation toujours croissante, les enfants mangent désormais en 2 groupes. Les plus jeunes sont servis dès la sortie des classes, les plus grands mangent au 2<sup>ème</sup> service, soit à 12 h 30.

Concernant le tarif du repas, chaque parent a pu noter l'augmentation de 30 cts, portant le prix du ticket-cantine à 4.20 €. Cette hausse compense en réalité le surcoût provoqué par l'allongement du temps de travail des agents communaux qui assurent ce service. Rappelons, pour information, que le prix de revient du repas servi est à plus de 8 € (coût du repas et du service).

Cet été, des travaux très importants ont été réalisés à l'école publique et au local-tribu. A l'école, dans 2 classes, les dalles qui s'affaissaient ont dû être refaites. D'autres aménagements, imposés par la mise en sécurité, sont en cours. Espérons que dans ces locaux rénovés, nos écoliers puissent goûter, tout au long de cette nouvelle année scolaire, le plaisir d'apprendre.

Ce sont nos employés qui ont assuré tout le démontage et la réinstallation, ainsi que la pose des revêtements de sol. Qu'ils soient ici remerciés pour leur présence pendant tout l'été et la qualité de leur travail.

De même, dans le chapitre « finances », rappelons qu'une convention a été signée en août dernier entre Mme la Présidente de l'O.G.E.C. et M. le Maire, convention fixant pour les 3 années scolaires à venir le montant annuel constant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée.

## Plan Local d'Urbanisme (phase 3)

Sur la base des orientations fixées par le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), que ce soit en ce qui concerne l'environnement, l'habitat, le développement économique et touristique, nous en sommes maintenant au zonage et à l'écriture du règlement spécifique à chacune des zones.

Après un long travail de la commission Urbanisme, un schéma (a minima quant aux surfaces dédiées à la constructibilité comme le dicte la loi et comme l'imposent les services de l'Etat) de développement de l'urbanisation tant dans sa diversité qu'en terme de quantité et de densité, se dessine à ce jour assez précisément.

A ce stade, ce qui importe aux Elus, c'est de parvenir à faire valider, si possible dans sa globalité, le projet communal qui, même s'il couvre des surfaces quelque peu supérieures à celles maximum nécessaires et autorisées, paraît tout à fait compatible avec les préconisations des organismes supra-communaux, et raisonnable dans son offre et sa consommation d'espace.

Nous notons par ailleurs que les ensembles de terrains contigus disponibles, d'une surface totale de plus de 3000 m<sup>2</sup>, sont plus nombreux que prévu. Il y a lieu dans ces cas d'établir une O.A.P. (Orientation d'Aménagements Programmés) qui est soumise à une densité plus forte et dont la mise en œuvre ne peut être effective que par une demande de Permis d'Aménager. Cette démarche peut permettre une organisation plus rationnelle des surfaces mais elle implique aussi de fortes contraintes pour l'aménageur.

Par ailleurs doivent être également ciblés les bâtiments anciens, situés pour la quasi-totalité dans les hameaux, qui seraient susceptibles, de par leur état actuel et leur qualité architecturale, d'être restaurés. L'offre sur notre Commune qui, constituée historiquement d'une multitude de petites exploitations agricoles dispersées, est relativement généreuse. Il faut cependant savoir que le nombre de logements créés par ces changements de destination viendra en déduction du quota autorisé de 7 logements par an, moyenne retenue à partir du développement réel de ces 10 dernières années.

Face à ces logiques implacables, le plus souvent essentiellement comptables, les Elus s'interrogent de façon récurrente sur la marge de manœuvre et d'adaptabilité qui est indispensable entre la rigidité des institutions et une mise en application compatible et raisonnable dans nos Communes rurales pour le bien-être de Tous.

A l'issue de cette « négociation » se tiendra une réunion publique qui précèdera l'enquête publique finale.

Dans l'attente de ces échéances, les Elus sont à votre écoute, un registre pouvant recueillir vos observations ou demandes est à votre disposition en Mairie et une permanence est assurée les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois.

## Recensement

Tous les 5 ans, la population de chaque ville ou village est comptabilisée. A St-Romain de Lerps, cette enquête est conduite auprès de tous les habitants sur les millésimes en **3** ou en **8**, 2018 est donc la prochaine.

Toutes les modalités d'action pour le bon déroulement de l'opération sont dictées par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes), établissement public national en charge de cette mission.

Il s'agit bien là de rendre compte précisément, au-delà du chiffrage de la population et de l'analyse de son évolution, de mener parallèlement une véritable étude sociologique de la société française sur la base de toutes les données répertoriées lors des visites à domicile à partir des imprimés individuels dûment renseignés. Cette enquête étant commandée par l'état, il est fait obligation à chacun d'entre nous de s'y soumettre et faciliter, autant que faire se peut, le travail des *agents recenseurs* (les réponses peuvent maintenant être transmises par internet).

Cette mission exige naturellement, auprès des personnes à qui elle est confiée, toute la disponibilité nécessaire, beaucoup de rigueur dans l'organisation du travail en même temps que la plus grande discrétion. **Les personnes intéressées par cet emploi temporaire et à temps partiel voudront bien faire parvenir leur demande par courrier avant le 31 octobre en Mairie où tous les renseignements pourront leur être fournis. Les agents recenseurs recrutés vous contacteront entre le 18 janvier et le 17 février 2018.**

## Quelques nouvelles de la Mairie

Pour faire face aux demandes de disponibilité de Barbara ROMAIN et de Marie-Christine NOIROT, la Mairie a recruté sous contrat deux nouvelles employées :

**Céline CHABAL** remplace Barbara ROMAIN et assiste Céline GALOP dans les tâches de secrétariat de Mairie. Par ailleurs, les horaires d'ouverture au public ont changé, **puisque Mme CHABAL travaille le mercredi matin, le secrétariat est, depuis le 1<sup>er</sup> septembre ouvert les mercredis de 9h00 à 11h00**, en remplacement des vendredis matin. Les horaires d'ouverture restent inchangés les lundis, mardis, jeudis et samedis.

**Christina COULPIED** remplace Marie-Christine NOIROT pour le ménage de l'école publique et pour celui de la Mairie.

\* \* \* \* \*

## Travaux d'été de la Communauté de communes



La communauté de communes a réalisé en régie le revêtement du chemin de Peyni et des 4 sources. Elle a mis en place une signalisation d'intérêt local aux principales intersections pour indiquer les services existants sur la commune. Elle a installé deux barrières pour le stationnement des vélos, une sur la place, l'autre vers la Mairie.

Avec le concours de l'Office de Tourisme et du service communication de la communauté de communes, le remplacement des bornes didactiques autour du Pic a été réalisé. Par contre la lunette installée dans l'enceinte du Pic a été démontée, faute de recettes d'utilisation. Reste à installer plusieurs bancs et tables de pique-nique le long de l'itinéraire d'accès au Pic et sur le site même.



Enfin, des travaux de remplacement d'un mur en soutènement ont été effectués au quartier de la Rochette

\* \* \* \* \*

## Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22



**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)



### La collecte annuelle du Relais Alimentaire

Cette année, la quinzaine solidaire du Relais Alimentaire de St-Péray se déroulera du 9 au 20 octobre prochains. Traditionnellement, les enseignants des 2 écoles participent activement à l'opération, impliquant ainsi les élèves dans cette démarche éducative de solidarité.

De même, nos commerçants s'associent bien volontiers à cet acte de générosité collective.

Ainsi chacun pourra en ces différents points déposer toutes denrées non périssables, bien évidemment.

Merci pour votre participation.

## Le coin des Associations

### **8<sup>ème</sup> Romanaise : une fête réussie !**



Le défilé

Depuis le temps que nous l'annoncions, elle a fini par arriver : les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, la 8<sup>ème</sup> Romanaise a rassemblé les Saint Romain de France dans notre commune.

250 personnes venues de 10 villages différents ont partagé deux jours de fête avec les Lerpsois. Et même si le soleil n'a pas toujours été au rendez-vous, la joie et la bonne humeur ont tenu chaud à tous les « Romanais ».



L'accueil

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les bénévoles, qui se sont engagés nombreux, les sponsors et partenaires, qui nous ont accordé leur confiance, les associations qui nous ont apporté leur soutien, les écoliers et leurs enseignants pour leur interprétation de la chanson de Saint Romain de Lerps, les exposants venus expliquer leur savoir-faire, tous ceux qui ont animé l'accueil, la soirée et le défilé, les personnes qui ont gracieusement ouvert leur porte aux visiteurs, et bien sûr nos amis des Saint Romain de France, et tous ceux qui ont pris part à notre fête.



Nos amis de St Romain le Puy



Bernadette devant son village provençal



Soirée de Gala



Remise de la flamme à St Romain La Motte

Les bénévoles se sont retrouvés pour faire le bilan et envisager la suite, vendredi 29 septembre à la salle des sapins. Le bilan financier présenté par la Vice-Présidente de l'association fait état d'un bénéfice de 1 876 € pour un budget total de 26 739 €. Si l'on ajoute les bénéfices récoltés lors des animations précédentes (réveillon, carnaval, fête des épouvantails, course de trottinettes, bourse aux jouets, concours de belote et de pétanque...), la trésorerie de l'association Air et Tourisme – la Romanaise atteint environ 10 000 €, permettant d'envisager la participation des Lerpsois aux prochaines Romanaises, et d'organiser d'autres rendez-vous conviviaux de toute la population.

Cette manifestation a regroupé plus de 100 bénévoles pour assurer l'animation, l'accueil et le service de plus de 1 000 repas pendant les deux jours de fête.

## La Gym du Pic

L'association La Gym du Pic propose des cours de **gym/fitness**. Cette activité est idéale pour se dépenser physiquement, développer son endurance et se muscler de façon harmonieuse.

Ouverts à tous les adultes, les cours se déroulent tous les jeudis, hors vacances scolaires, de 20h à 21h30 à la Salle des Sapins. Une heure et demie au cours de laquelle sport, détente et bonne humeur sont au programme ! Les exercices sont proposés par une encadrante diplômée et s'adaptent à tous les âges et toutes les conditions physiques afin d'allier effort et plaisir !!!

La reprise se fait le jeudi 14/09 mais, vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année, avec bien sûr, 2 cours d'essai gratuits !!! L'adhésion se fait à l'année ou au trimestre, et pour seulement 20 euros de plus, vous pouvez « doubler » vos séances hebdomadaires !!! (Mardi soir à Plats 20h30 – 22h00)

Plus d'infos : [celinegalop@free.fr](mailto:celinegalop@free.fr) ou 06.22.17.19.53

**Le club des aînés ruraux** se réunit le 1er et le 3ème jeudi de chaque mois à la salle des sapins.

Ouvert à toute personne de plus de 55 ans.

Un repas par trimestre à partager, une ou 2 sorties annuelles (une visite et un resto à chaque fois).

Possibilité de participer à un voyage interclubs à prix très compétitif (Normandie il y a 2 ans, Alsace l'an dernier, Corse cette année).

Cotisation annuelle : 28 euros - Contact Yves

Courbis 06 77 32 84 58.

**La boule du pic** vient de se qualifier pour les phases finales départementales du championnat des clubs de 3ème division après avoir terminé 1ère de sa poule avec 5 victoires et 1 match nul. Nous serons présents le dimanche 8 octobre pour le titre départemental. L'Assemblée générale de la boule du pic se déroulera courant Novembre, tous les amateurs de pétanque sont invités.

Date et lieu seront définis ultérieurement.



Le Sou des écoles est une association de loi 1901 à but non lucratif.

Tout au long de l'année, le Sou organise différentes manifestations afin de récolter des fonds qui soutiendront financièrement les activités, sorties, voyages et matériels scolaires des enfants de notre école. Ces journées permettent également aux enfants et à leurs familles de partager des moments conviviaux.

Notre travail est le fruit d'une étroite collaboration avec les enseignants, les responsables de mairie et les parents.

Le Sou compte une dizaine de membres actifs qui contribuent tout au long de l'année au bon fonctionnement de celui-ci et nous sommes à la recherche de volontaires souhaitant s'investir.

L'équipe du Sou de St Romain de Lerps tient à remercier l'ensemble des villageois pour leur soutien et accueil qu'ils ne manquent pas de réserver tout au long de l'année et au cours de nos manifestations. Tout cela nous conforte dans l'idée que donner du temps et de l'énergie pour l'ensemble des enfants n'est pas vain.

**Les 1<sup>er</sup> RDV programmés sont : Novembre : vente de chocolats – 10 décembre : Marché de Noël**

**APEL St Joseph**, quelques dates à retenir :

Dès les vacances scolaires de la Toussaint, nous organiserons notre habituelle vente de fromages, à récupérer juste avant Noël.

**Arbre de Noël, spectacle des enfants et venue du père Noël le samedi 16 décembre**

**Dimanche 4 février Loto**



## Médiathèque :

Des livres, des revues, des cd et des DVD, des animations pour les tout-petits et les plus grands, à côté de chez vous, grâce au réseau des médiathèques Rhône-Crussol !

L'équipe de la médiathèque de Saint Romain de Lerps vous accueille les mardis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Les Racontines, pour les enfants de 0 à 3 ans, proposent des histoires à partager avec les parents, grands-parents et assistantes maternelles tous les 2<sup>èmes</sup> mardis du mois.

Les goûters-contes s'adressent aux enfants de 3 à 10 ans, une fois par trimestre.

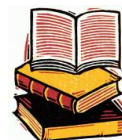
Les animations sont gratuites et ouvertes à tous, pas besoin d'être inscrit pour entrer et lire à la médiathèque ! Poussez donc la porte, on vous attend !

Nos prochains rendez-vous :

Racontines, Mardi 10 octobre, 9h30

Mardi 14 novembre

Mardi 12 décembre



Goûter-contes : mardi 10 octobre et mardi 12 décembre, 16h30

Dimanche 15 octobre : « livres en chœur », le livre de mon enfance, fête autour du livre et de la lecture organisée par les médiathèques d'Alboussière-Champis, Boffres, Gilhoc sur Ormèze, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre, à la médiathèque de Boffres. Infos au 04 75 58 25 55

\* \* \* \* \*

## Les festivités de l'été

Cela devient une habitude : l'été est festif à Saint Romain de Lerps. Ce sont les écoles qui ouvrent les festivités avec des fêtes familiales et sympathiques lors desquelles les enfants ont le plaisir de déployer leurs talents, devant un public conquis.

Venait ensuite, cette année, la « Romanaise », 8<sup>ème</sup> du titre, qui a rassemblé pendant tout un week-end les villages homonymes « Saint Romain ». Une belle réussite, due à l'association « Air et Tourisme la Romanaise », dont les membres ne se sont pas ménagés pour offrir une fête à l'image de Saint Romain de Lerps : convivialité, simplicité, et enthousiasme ont permis de fédérer de nombreux bénévoles qui ont eu à cœur d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions et la bonne humeur. Qu'ils soient ici tous très sincèrement remerciés !

**Nes** et ses musiciens ont enchanté les quelque 200 spectateurs le 12 juillet lors des « Musiques d'été » au théâtre de verdure.



Le 14 juillet a connu un vif succès avec le pique-nique citoyen, où les nouveaux arrivants sont venus à la rencontre des habitués. La soirée s'est poursuivie au Pic avec la traditionnelle promenade aux lampions pour apprécier les feux d'artifice.



Enfin, le 28 juillet, le marché nocturne gourmand a réuni de nombreux convives venus se restaurer et goûter les saveurs de notre territoire.





## Les Rendez-vous de l'automne :

**Samedi 30 septembre :** Rallye des collines ardéchoises, le parcours de liaison passe par Saint Romain et un point de contrôle avec stand se tiendra sur la place du village



**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre :** Montée cycliste chronométrée (Cycloclub de Saint Péray)

**Du 2 au 8 octobre :** Vente de brioches au profit de l'ADAPEI

**Dimanche 8 octobre :** Brocante (info 06 10 85 38 31)

**Du 9 au 20 octobre :** Collecte du Relais Alimentaire

**Samedi 21 octobre :** Outdoor dream team

### OUTDOOR DREAM TEAM

Saint-Romain de Lerps sera le point central d'un événement important le 21 octobre 2017. Plusieurs champions olympiques et champions du monde de sports nature (course à pied, VTT, kayak) seront présents, ainsi que les meilleurs mondiaux en raids multisports. Les concurrents partent de Valence en kayak, puis arrivent en course à pied au Pic. De là, ils repartent autour du village sur plusieurs sections de VTT, de course d'orientation ; avant de reprendre leurs vélos pour rejoindre Crussol. Le parcours de plus de 70 km empruntera largement les sentiers et les forêts de la commune. Les concurrents vont d'abord venir le samedi matin entre 7h30 et 8h30 déposer leurs VTT au Pic puis, les premiers passages en course devraient se faire vers 11h30 et s'échelonner jusqu'à 16h. De ce fait, plusieurs infrastructures seront mobilisées ; notamment le parking des tilleuls et le belvédère du Pic. L'accès au Pic sera restreint aux riverains.

Si vous souhaitez voir passer ces très grands champions, l'idéal est de se rendre à pied au Pic, qui sera le lieu où ils repassent 4 fois.

Vous pouvez contacter Hervé SIMON au 06 88 33 72 22 si vous souhaitez des précisions sur les parcours ou vous rendre sur le site de la course : <http://outdoordreamteam.com/>

### Le Vin à St Romain



Faire du vin à St Romain est une tradition.

Les vendanges ont commencé avec 15 jours d'avance par rapport à l'année dernière à cause d'une météo plus clémente que d'habitude. On s'active donc dans les vignes et la circulation des tracteurs est intense.

Autrefois chaque ferme, ou presque, avait sa vigne et faisait son vin.

Sans atteindre la renommée ni la qualité des communes voisines (Cornas, St Péray, Châteaubourg ...) ce vin rouge issu de Syrah se laissait bien boire.

Il n'y a pas si longtemps, pour les fêtes du village et des écoles on ne manquait pas de servir du vin de St Romain.

Désormais, à notre connaissance, sur St Romain, il ne subsiste que quelques petites parcelles privées entre Signac et Combeau et à Marsanne.

En revanche, sur la commune, aux Margillières, les viticulteurs Courbis de Châteaubourg exploitent environ un hectare de Syrah (vin de pays rouge) et 0,7 hectare de Viognier (vin blanc).

Cette année la commercialisation de ce blanc savoureux a débuté.

Juste de l'autre côté des limites de la commune, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau et parfois à quelques mètres près (!), sur Glun, Châteaubourg, Cornas, St Péray, on y « élève » du St Joseph, du vin de pays bio, du Cornas, et du St Péray. Plusieurs de ces viticulteurs résident d'ailleurs sur la commune.

Nous sommes donc gâtés et bien entourés !

Ne pas oublier de consommer ces productions locales avec modération.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :		Permanences des élus :
Lundi	8h30 à 10h30	Tous les samedis de 10H à 12H ou sur Rendez-vous pris auprès du secrétariat.
Mardi		
Mercredi	9h à 11h	
Samedi		
Jeudi	16h à 18h	

Téléphone : 04 75 58 50 93 — Fax : 04 75 58 51 08 — E-mail : ma-strdl@inforoutes-ardeche.fr

Le comité de rédaction : M. BRET – A-Laure FOUREL - S. JOLY – R.NAVARRO - M. POMMARET – J-Marc SITAR – E.VERRIEN



